

Je le répète, les conditions actuelles de la société, du monde où nous vivons rendraient impossible l'administration de l'État en l'absence de commissions et de tribunaux munis d'une certaine autorité, notamment celle d'établir des règlements et de prévoir des sanctions lorsque ceux-ci sont violés. Il serait absolument impossible à n'importe quel parlement de s'attaquer à la totalité des problèmes qui surgissent et qui méritent notre attention. Lorsque nous constatons, toutefois, qu'on se plaint, comme si souvent le font les entreprises et les organisations, d'être obligé, de par les instructions d'une commission ou d'une association, de faire un certain rapport, d'expédier certains documents ou de fournir certaines données statistiques, nous devons le déplorer lorsque ces instructions sont émises en vertu de règlements et de décrets qui ne figurent pas dans les statuts. Que de fois des fonctionnaires nommés nous tracent à nous, particuliers, des consignes à observer. Cela est déplorable parce que ces personnes n'ont pas de talents surnaturels. Elles n'ont pas été consacrées. Elles agissent ainsi parce que nous, les législateurs, leur avons donné cette autorité et il nous revient, ce faisant, d'établir pour la canaliser, des garanties, sans toutefois restreindre l'efficacité de l'activité et du rôle de ces commissions. Nous devons nous assurer que ce rôle ne finisse pas par nuire à nos commettants.

Il est peut-être souhaitable qu'un tel différend existe entre des représentants élus et des fonctionnaires. En fait, je crois qu'il y a plus de dissentiment—et c'est normal—entre nous, qui siégeons ici et les personnes qui détiennent leurs postes par voie de nomination. C'est d'ailleurs la seule façon d'avoir un bon gouvernement, pourvu que les forces et les conditions soient égales. C'est ce dont j'ai eu à me plaindre quant à nombre de tâches que nous confient nos commettants. Nous ne sommes pas suffisamment équipés, renseignés ou conseillés pour nous en acquitter. C'est dans cet esprit que je propose mon amendement.

• (4.40 p.m.)

Je le répète, si le Règlement me l'avait permis, j'aurais inséré une disposition pour que le comité proposé dispose de l'avis de spécialistes. Cela aurait comporté la dépense de fonds et les simples députés n'ont pas le droit de faire de telles propositions; c'est pourquoi je m'en suis abstenu, tout en espérant que si un comité du genre était créé, le gouvernement songerait à lui adjoindre des

[M. Baldwin.]

spécialistes. Sur une question aussi complexe, fort peu de gens ont les qualités et la compétence nécessaires pour siéger à un comité capable de s'acquitter du mandat auquel je songe; pour que les travaux du comité ne soient pas futiles, il est donc indispensable que ses membres puissent s'adresser en tout temps et sans réserve à des personnes compétentes et bien informées.

Je terminerai en disant que le gouvernement le sait fort bien. Quand on a discuté, il y a quelque temps, du nouveau Règlement proposé que la Chambre suit provisoirement en ce moment, j'ai demandé au premier ministre si l'on ne pourrait pas créer un comité de la délégation du pouvoir. La réponse du très honorable représentant à ce moment-là montrait qu'il connaissait bien le problème. Il avait parlé du livre de lord Hewart *The New Despotism*. Il avait dit bien comprendre la difficulté qu'éprouvait le gouvernement. Il avait alors laissé entendre qu'on pourrait peut-être pallier la difficulté, mais jusqu'à maintenant rien n'a été fait. Le gouvernement se rend compte de l'existence de ce problème mais, bien entendu, l'initiative doit venir de quelqu'un qui ne fait pas partie du gouvernement.

Voilà pourquoi dans mon amendement, je propose la création d'un comité statutaire, concept inédit dans notre pays. Ce comité siégerait d'une législature à l'autre, constituant ainsi, je l'espère, pour la durée d'une législature, un groupe d'hommes qui acquerraient une connaissance spécialisée de ce sujet fort complexe, qui ne seraient pas un tribunal d'appel—chose inconcevable pour la Commission des transports—qui n'entraveraient pas le travail de la Commission mais qui nous permettraient d'observer le fonctionnement de cette dernière. Nous pourrions ainsi voir dans quelle mesure les initiatives de la Commission influent sur la vie sociale et économique des Canadiens et songer aux remèdes à apporter si, de l'avis du comité, il se produisait de l'inédit.

Le ministre sera le dernier à nier que le projet de loi renferme des aspects et des caractéristiques dont il n'est pas trop sûr. Quelle sera la situation d'ici trois, quatre ou cinq ans? Ni lui ni personne au pays ne saurait le dire. On peut difficilement concevoir en ce moment les problèmes éventuels dans le domaine des transports étant donné les innovations qu'engendre le bill. J'exhorte donc le gouvernement, le ministre et tous les députés,